



Montreuil, le 19 septembre 2011

MINISTERE de la FONCTION PUBLIQUE

Monsieur François SAUVADET

Ministre de la Fonction Publique

127, rue de Grenelle

75007 PARIS 07 SP

Objet : Préavis de grève pour le 11 octobre 2011

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 11 octobre prochain appelée par la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU et Solidaires, la Fédération CGT des Services publics, dont la commission exécutive s'est réunie le 15 septembre, a décidé de faire de la construction de cette journée la priorité de sa rentrée revendicative.

Comme l'ensemble des salariés du pays et d'Europe, les personnels des services publics territoriaux refusent le diktat des marchés financiers et les plans d'austérité qui en découlent.

D'autres choix économiques et sociaux sont possibles que ceux consistant à généraliser l'austérité, à détruire l'emploi, les services publics et les droits et garanties collectives.

La CGT porte 10 exigences (<http://www.cgt.fr/Les-10-exigences-de-la-CGT.html>) :

- 1 Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux
- 2 Contrôler les aides publiques aux entreprises
- 3 Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- 4 Suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- 5 Stopper les suppressions d'emplois
- 6 Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- 7 Réformer la fiscalité en profondeur
- 8 Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits
- 9 Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
- 10 Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

Dans le champ de la Fonction publique et de son versant territorial, la CGT revendique, comme conditions de la qualité du service rendu aux usagers et de la juste reconnaissance du travail des personnels :

1. L'augmentation du point d'indice, le rattrapage des pertes accumulées et la valeur du point comme élément essentiel du pouvoir d'achat avec le retour à un système d'indexation sur l'inflation.

.../...

.../...

2. La fin des inégalités salariales femmes/hommes
3. L'arrêt des politiques d'individualisation des rémunérations et la transformation de toutes les primes ayant un caractère de complément salarial en rémunération indicée.
4. Un salaire minimum de 1 700 €.
5. La refonte ambitieuse de la grille avec une amplitude de 1 à 4,6 et la reconnaissance des qualifications.
6. Une amplitude minimale de carrière de 1 à 2, garantie à tout agent individuellement, pour une carrière complète.

La CGT revendique des services publics forts, dotés des moyens nécessaires et exercés par des fonctionnaires sous Statut, garantissant pour les usagers : leur traitement égalitaire, l'impartialité des agents et leur indépendance par rapport aux employeurs publics. Dans ce cadre, elle revendique, notamment, le rétablissement immédiat du 1% formation versé au CNFPT et l'augmentation de cette cotisation employeur pour répondre aux besoins de formation des personnels.

Dans le cadre de la journée du 11 octobre, notre Fédération appelle à mettre partout en débat l'action par la grève et la participation aux manifestations et rassemblements. A cet effet, elle dépose, pour cette journée, un préavis de grève de 0h à 24h pour l'ensemble des agents des services publics territoriaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Fédération,

Baptiste TALBOT,



Secrétaire général